

Appel aux artistes - Concours d'art public

Municipalité de Chelsea

Circuit patrimonial de la MRC
des Collines-de-l'**O**utaouais



Vue du Lac Mountains en 1948.
(The Ottawa Citizen, 15 septembre 1948, page 17)

TABLE DE MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	3
2. CONTEXTE	3
3. VISION DU PROJET	3
4. SITE DU PROJET	9
5. EXIGENCES EN MATIÈRE DE CONCEPTION	10
6. BUDGET	11
7. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE SÉLECTION.....	11
8. LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA PROPOSITION	11
9. ÉCHÉANCE	12
10. QUESTIONS.....	12
11. ÉCHÉANCIER DU PROJET	12
12. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	13
13. LISTE DE VÉRIFICATION.....	13

1. INTRODUCTION

La MRC des Collines-de-l'Outaouais est située dans l'Ouest du Québec. La région comprend sept municipalités : **Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien**, La Pêche, Notre-Dame-de-La-Salette, Pontiac et Val-des-Monts.

Les artistes qui résident dans l'Outaouais québécois sont invités à présenter leurs titres de compétence, des exemples de travaux antérieurs et un concept de sculpture permanente pour le site choisi. La structure s'insèrera dans un circuit patrimonial qui reliera les sept municipalités de la MRC.

Le présent appel aux artistes concerne la municipalité de Chelsea.

2. CONTEXTE

Le parcours « de Collines et d'eau » est un circuit d'art public piloté par la MRC des Collines-de-l'Outaouais qui met en valeur le patrimoine historique, culturel et naturel des sept municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Des artistes de la région ont été mis à contribution pour réaliser ces sculptures qui représentent une histoire importante de chaque communauté, reliée à l'eau, thème unificateur du parcours. **Le visiteur est invité à parcourir le territoire pour découvrir ces œuvres d'art public permanentes qui font la fierté des communautés de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.**

La phase 1 du projet s'est terminée en 2017, où huit sculptures ont été installées dans les sept municipalités du territoire. La phase 2 du projet consiste à installer une deuxième œuvre d'art public dans chaque municipalité pour bonifier le parcours « de Collines et d'eau ». Plus d'informations sur le parcours sur le site suivant : www.decollinesetdeau.com.

Le projet vise les objectifs suivants :

- Bonifier **le parcours d'art public « de Collines et d'eau »**;
- Mettre en valeur et faire connaître le patrimoine culturel et naturel de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- Encourager les visiteurs et les résidents à emprunter des circuits patrimoniaux et à profiter des autres offres de la région;
- Développer un sentiment de **fierté et d'appartenance à la MRC des Collines-de-l'Outaouais**;
- **S'intégrer à l'effort régional de la promotion et diffusion de la Route touristique de l'Outaouais : Les Chemins d'eau**;
- Offrir de la visibilité aux artistes et artisans de la région.

3. VISION DU PROJET

CONTEXTE HISTORIQUE

Situé sur le territoire ancestral des Algonquins, la municipalité de Chelsea possède une riche histoire. **S'étendant sur un territoire de près de 114 km² et majoritairement constitué de forêts luxuriantes et de collines marquant les frontières du Bouclier canadien, la municipalité a la particularité d'être parsemée de quartiers qui ont chacun une identité et une histoire qui leur est propres. L'un des secteurs de la région est celui d'Hollow Glen. Petite communauté située à l'ouest du domaine Mackenzie King, dans une vallée au pied de la montagne King, elle a connu un passé riche en événements.**

Le secteur a donc été colonisé dès les années 1820 par des **familles majoritairement d'origine irlandaise**. Dès lors, plusieurs propriétaires terriens se sont succédé pendant plusieurs décennies. Au XIXe et au début du XXe siècles, les fermiers de Hollow Glen vivaient principalement de **l'agriculture**. **La vie se faisait au rythme des saisons et les habitants y travaillaient leurs terres et fréquentaient l'école de rang autrefois situé aux coins des chemins Hollow Glen et Mountain. D'ailleurs, la première partie du XXe siècle est marqué par l'arrivée d'un homme d'affaire de grande importance pour la municipalité. En effet, Robert Lyle Beamish est rapidement devenu un acteur**

majeur de la municipalité. C'est d'ailleurs ses exploits qui marqueront le secteur de Hollow Glen jusqu'à nos jours.

Robert Lyle Beamish provient d'une famille assez connue au XXe siècle. En effet, la famille détient à l'époque un petit empire commercial. De plus, la famille Beamish est en sol canadien depuis plusieurs générations. Il faut remonter à John Beamish, né en 1822, pour trouver le plus proche ancêtre ayant fait la grande traversée de l'Atlantique, et ce au cours des années 1820-1830. Ce dernier en raison de son jeune âge avait effectué ce voyage avec ses parents William et Margaret. Ainsi ce sont les arrières-arrières-grands-parents de Lyle qui ont initié la famille à la vie nord-américaine.

Au tout début du XIXe siècle, la famille s'était établie à Québec. Cependant, au fil du temps, les descendants ont déménagé pour finalement s'établir dans la région de North Bay dès la fin du XIXe siècle. C'est d'ailleurs à cet endroit que Robert Lyle naît le 22 mai 1906. Les parents du futur homme d'affaires sont Richard Albert Beamish et Mabel Burton Beamish (née Campbell). Le père du jeune Lyle était lui aussi un homme d'affaires respecté dans son milieu. La famille vivait très convenablement puisque Albert, selon le recensement canadien de 1911 avait une assurance vie de 7 000\$, ce qui représentant une somme immense pour l'époque. Le jeune Lyle Beamish passa sa jeunesse dans une grande demeure situé à l'époque au 350 rue McIntyre Ouest dans la ville de North Bay (située aujourd'hui au numéro 768 de la même rue). Immense résidence de brique rouge, la famille était déjà fortunée à l'époque. En 1930, Albert ouvrit le premier magasin de sa future chaîne commerciale Beamish Stores à Perth en Ontario. Il semblerait qu'à cette époque, la famille y habitait. Pour Lyle Beamish, la création de cette chaîne de magasins fut importante puisque dès les années 1940-1950, il en était devenu le président. Cet empire constitué de 38 commerces en 1958 rapporta les sommes nécessaires pour les projets que Monsieur Beamish avait en tête pour la région de Hollow Glen.

Dès 1938, l'homme d'affaires avait commencé à acquérir les terrains nécessaires à son projet en les achetant à la famille Mulvihill. Dès l'automne 1948, Beamish lance en grande pompe un immense projet estimé à un million de dollars selon le Ottawa Citizen. En effet, pour Lyle Beamish, la région d'Hollow Glen avait un grand potentiel pour la construction d'une station balnéaire ouverte à l'année. Pour les sports d'hiver, trois pentes de ski éclairées de nuit sont prévues, deux étant déjà réalisées en 1948 sur le côté sud de la montagne King. Le fait de pouvoir y skier la nuit rendait l'endroit unique pour la région de Gatineau-Ottawa. Pour le jeune Allan Richens, qui y skiait dans les années 50, le tout rendait la descente inspirante. Selon Beamish, le site allait faire compétition aux plus belles pentes de Suisse. Pour l'été, un grand lac artificiel fut créé. D'une largeur de 215 mètres et d'une longueur d'environ 1,5 kilomètre, la création du lac fut possible par la construction d'un barrage sur un ruisseau qui sillonnait déjà la vallée. Le lac était pour le constructeur, la chance de développer un endroit rendant possibles les sports aquatiques, mais aussi pour y créer un centre récréatif d'importance. Comme on y lit dans un article du Ottawa Citizen en 1948, on voulait y construire plus de 300 chalets et y encourager les sports de pêches, de bateau, de tennis, etc. De plus, des plages et des parcs étaient dans les plans de l'homme d'affaires. D'ailleurs pour arriver à ses fins, le chemin de la Montagne fut déplacé, changeant ainsi grandement le paysage d'Hollow Glen. Finalement, le point focal de la station balnéaire imaginée par monsieur Beamish allait être un grand chalet dans lequel on y retrouvait des services de luxe. Dans le Beamish Hill Chalet, Aires de repos, cuisines, fontaines, chambres et boutiques de vêtements et d'équipements de ski y étaient offertes.

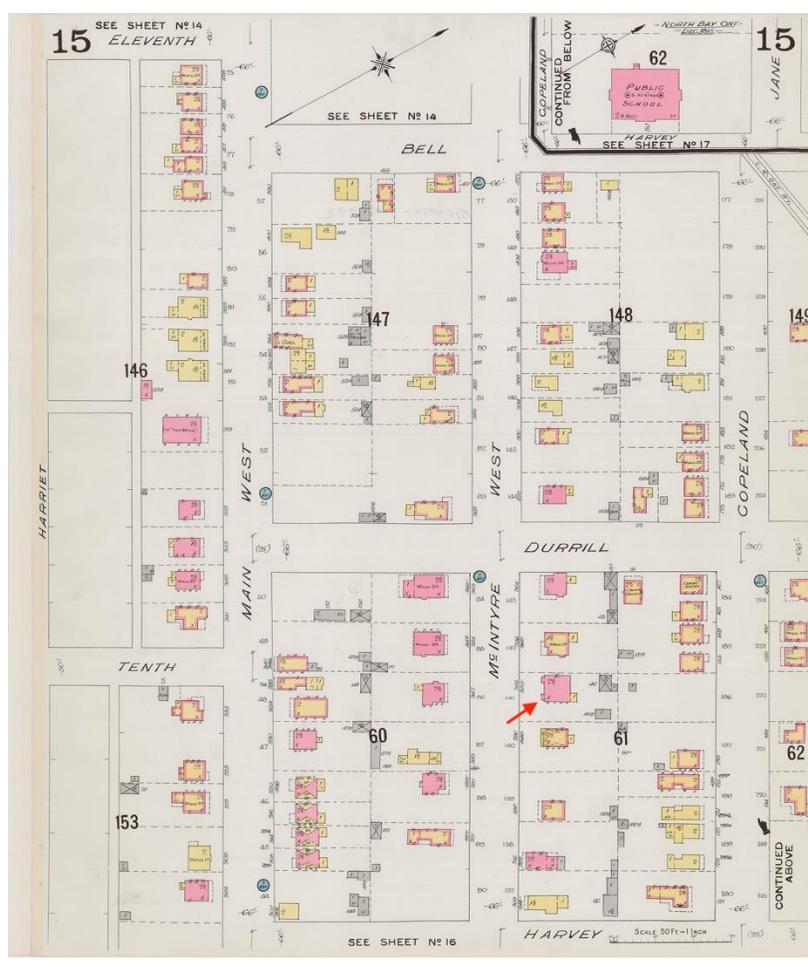
En 1950, le pari de monsieur Beamish semblait être réussi. En effet, les immenses travaux entrepris par l'homme d'affaires étaient sur le point de se terminer. Comme nous le rapportent les journalistes du Ottawa Citizen, la construction des derniers projets, dont un second lac, plus petit que le précédent, était prévue pour mars 1951. Ce dernier avait été construit pour permettre aux gens de pique-niquer sur les berges, pour s'y baigner ou encore pour y pratiquer des sports d'hiver tel que le patinage. Il était situé en face du chalet luxueux et avait été construit avec des technologies de pointe à l'époque. Les grands projets de Lyle Beamish ont d'ailleurs créé un engouement pour d'autres hommes d'affaires qui ont d'ailleurs érigé leur propre lac artificiel dans ce secteur de Chelsea, dont un, par H. Vipond, homme d'affaires de Hull.

Dès janvier 1949, on rapportait le succès de la station de ski. Dans un article du Droit, l'achalandage de la station de ski Beamish et celle à Camp-Fortune était telle « [qu'] une congestion dans la circulation (...) [s'était] produite dimanche à deux endroits fréquentés par des milliers de skieurs. » Cependant, la croissance du Camp Fortune ainsi que sa modernisation dans les années 1960 força finalement la station de ski Beamish à fermer.

Au niveau de sa vie personnelle, le 2 septembre 1926, Lyle âgé de 20 ans épouse en premières noces Cora Isobel Wooten. Quelques années plus tard, il épousera Mary Helen Dodds avec qui il aura trois enfants. Encore propriétaire de certains lots de terrains à Hollow Glen en 1985, la plupart de ses terres sont vendues pour la construction de nombreuses résidences sur les deux rives du lac Mountain. C'est lors d'une journée d'automne de l'année 1988 que monsieur Robert Lyle Beamish, âgé de 82 ans décéda.

De nos jours, outre le lac créé par la construction du barrage, qui appartient toujours à la succession selon la municipalité de Chelsea, peu de vestiges des grandes constructions des projets de M. Beamish érigées lors des années 1950 demeurent **présentes aujourd'hui**. **Faisant les manchettes municipales quelques fois en cas d'inondations ou de sécheresses, le lac Mountain et le barrage Beamish semblent là pour rester et continuent de colorer le paysage pittoresque de Hollow Glen, et ce surtout depuis qu'une mise en valeur patrimoniale a été initiée.**

ANNEXES / PHOTOS



Carte de North Bay en 1905, montrant la résidence de la famille Beamish



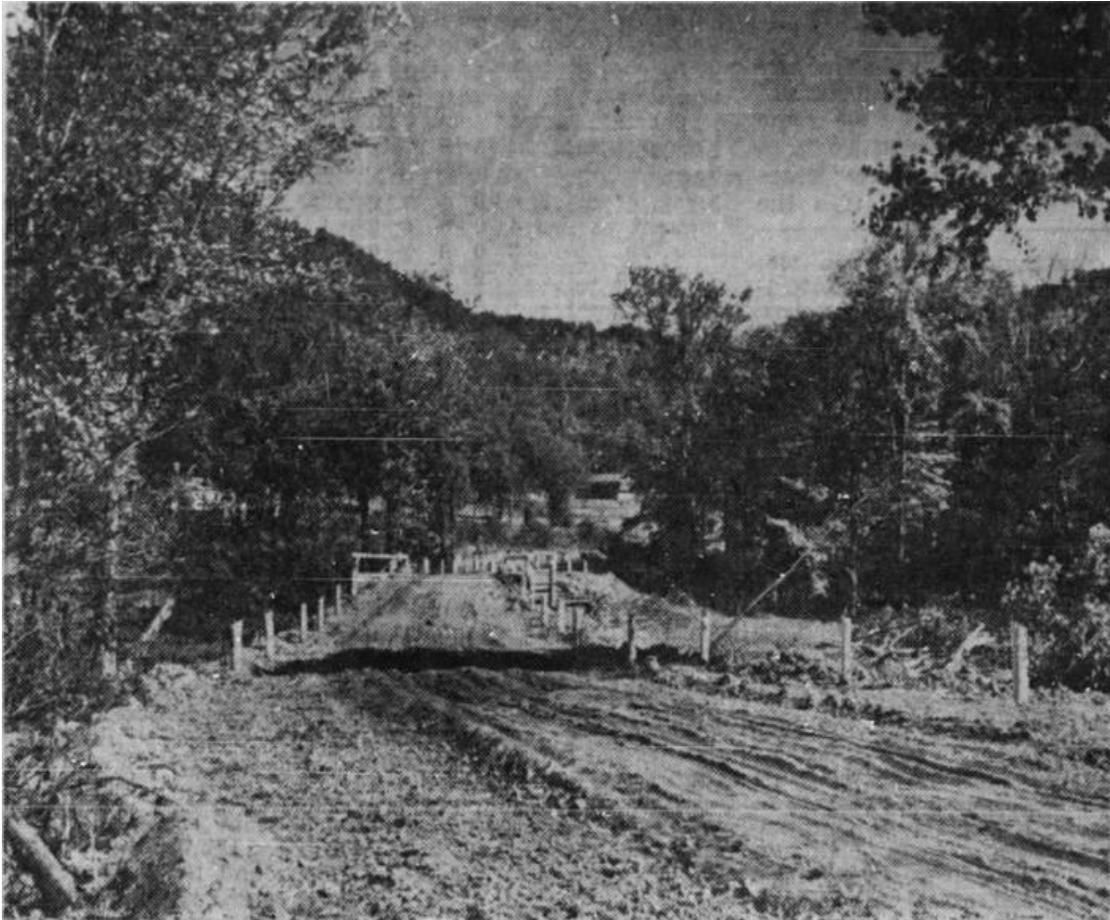
Résidence Beamish à North Bay aujourd'hui



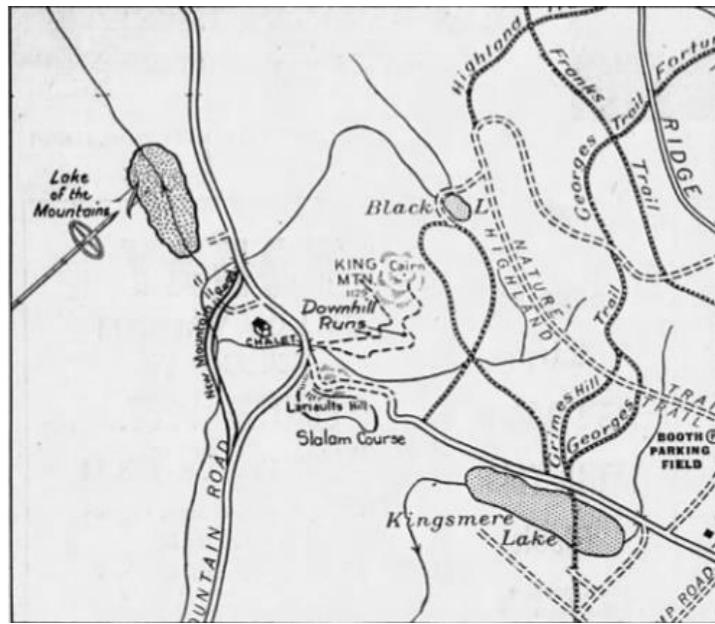
Monsieur Lyle Beamish (second en commençant de la gauche) lors des travaux du Lac Mountains en 1948 (The Ottawa Citizen, 15 Septembre 1948, page 17)



Vue du Lac Mountains en 1948
(The Ottawa Citizen, 15 septembre 1948, page 17)



Vue de la construction du pont passant au-dessus du Lac Mountains
 (The Ottawa Citizen, 21 septembre 1950, page 25)



Carte de la région d'Hollow Glen en 1948
 (The Ottawa Citizen, 15 septembre 1948, page 17)

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires :

Anonyme, « Emboutillage à Dunlop et Beamish Hills, dimanche », *Le Droit*, (4 janvier 1949) p.4.

Anonyme, « Mary Beamish Obituary », *The Ottawa Citizen*, 31 mars 2008
[<https://ottawacitizen.remembering.ca/obituary/mary-beamish-1065881282>] (consultée le 18 septembre 2020).

Archives de l'Ontario, Registre des naissances, Ancestry.ca, 2020

[https://www.ancestry.ca/imageviewer/collections/8838/images/ONMS929_177-1336?pld=1397162] (consultée le 14 septembre 2020).

Archives de l'Ontario, Registre des mariages, Ancestry.ca, 2020

[https://www.ancestry.ca/imageviewer/collections/7921/images/31528_211912-01231?pld=3885778] (consultée le 14 septembre 2020).

Carte de North Bay 1905, Université de Toronto – Bibliothèques, Fire Insurance Plans/Maps at the University of Toronto Libraries, 2020 [<https://mdl.library.utoronto.ca/collections/maps-atlases/fire-insurance-plans/all-utl>] (consultée le 15 septembre 2020).

GLADISH, W. M. « Vast Playground Shapes Up In Kingsmere Area », *The Ottawa Citizen*, (21 septembre 1950) p.25.

NEWTON, Mr. « Project Includes Ski Runs », *The Ottawa Citizen*, (15 septembre 1948) p. 1 et 17.

Recensement canadien de 1891, Bibliothèque et Archives Canada, 2020, [https://central.bac-lac.gc.ca/.item/?app=Census1891&op=pdf&id=30953_148167-00513] (consultée le 13 septembre 2020).

Recensement canadien de 1901, Bibliothèque et Archives Canada, 2020, [<https://central.bac-lac.gc.ca/.item/?app=Census1901&op=pdf&id=z000085488>] (consultée le 13 septembre 2020).

Recensement canadien de 1911, Bibliothèque et Archives Canada, 2020 [<https://central.bac-lac.gc.ca/.item/?app=Census1911&op=pdf&id=e002005370>] (consultée le 13 septembre 2020).

Recensement canadien de 1921, Bibliothèque et Archives Canada, 2020 [<https://central.bac-lac.gc.ca/.item/?app=Census1921&op=pdf&id=e002945327>] consultée le 13 septembre 2020).

Sources secondaires:

ELLIOT, Robert L. *Descendants of Francis Beamish*, 2018

[<http://www.elliottusafamily.com/sitebuildercontent/sitebuilderfiles/descendantsoffrancisbeamish.pdf>] (consultée le 18 septembre 2020).

QUATTROCCHI, Gus. *The Merchants, Professionals and Tradespeople of Perth*. Perth, Éditions G. Quattrochi, 1997. 247 p.

RICHENS, Allan. « Beamish Hill and Beyond », *Up the Gatineau!* Vol. 34, 2008,

[<https://www.gvhs.ca/publications/utga-beamish-hill.html>] (consultée le 16 septembre 2020).

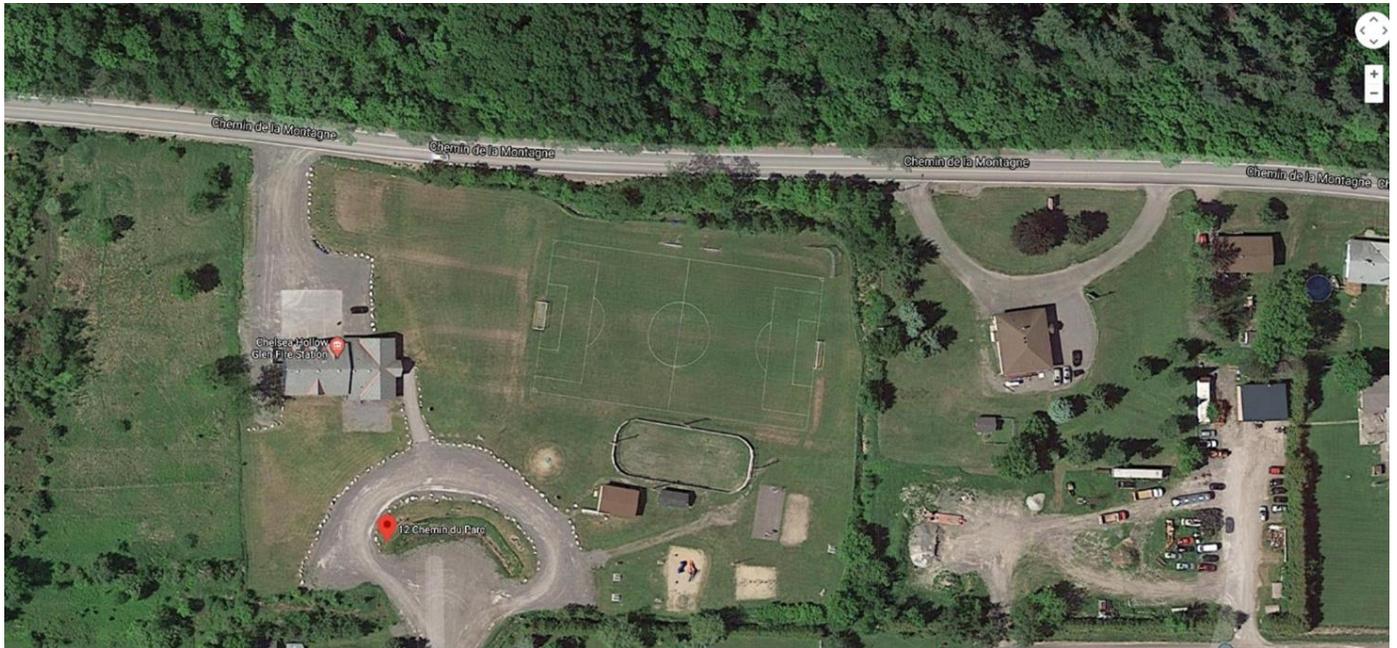
4. SITE DU PROJET

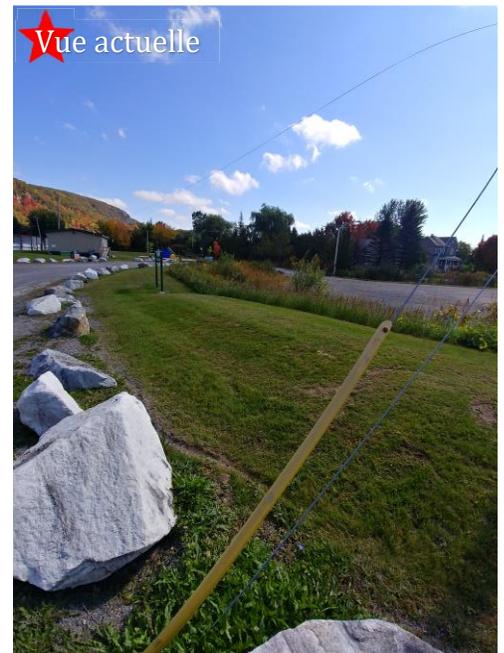
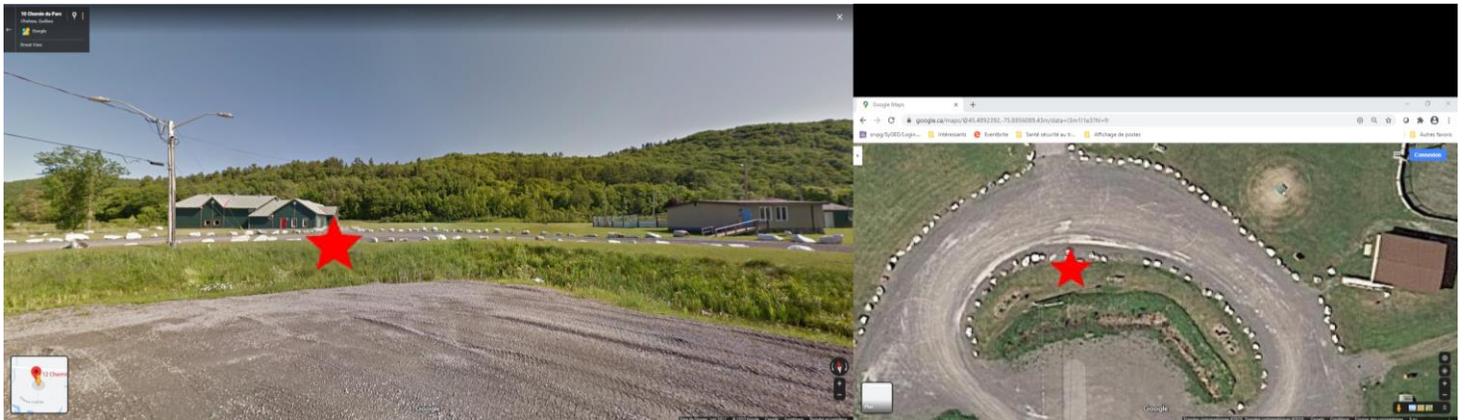
Le site du projet est situé au 12 chemin du Parc, Chelsea.

Informations complémentaires :

- Le centre communautaire, de 16.4 x 30.8 pieds
- Caserne de pompier attaché au centre communautaire (17 x 13.4 pieds)
- Superficie du terrain total 21 462 m²

Vue satellite du site





Précision étoile rouge : L'œuvre d'art devra avoir une marge de recul de 4,5m de la ligne du terrain. Si non une demande de dérogation mineure devra être demandé au conseil avant son implantation. Donc, l'œuvre d'art sera très prêt de la ligne de roches blanches en haut du croissant.

5. EXIGENCES EN MATIÈRE DE CONCEPTION

Les exigences en matière de conception pour l'œuvre d'art sont les suivantes :

- Respect du thème choisi par la municipalité, énoncé à la section 3 du présent document;
- **Présence d'un lien conceptuel** avec le thème de **l'eau, thème unificateur du circuit patrimonial de la MRC des Collines-de-l'Outaouais**;
- Harmonie avec le paysage et les caractéristiques patrimoniales du site;
- **Œuvre qui sollicite** les utilisateurs du site à interagir (possibilité d'œuvre interactive);
- Doit être sécuritaire pour le public;
- Doit être fabriqué de matériaux permanents, durables et respectueux de l'environnement, exigeant peu d'entretien (N.B. : la municipalité s'acquittera des activités de conservation et d'entretien qu'elle juge nécessaire pour protéger l'œuvre d'art et se réserve le droit d'enlever l'œuvre d'art si elle se détériore au-delà de toute réparation raisonnable);
- Tenir compte de l'environnement et des interactions physiques qui influeraient sur l'œuvre, entre autres les grandes chaleurs et le soleil durant l'été et les grands froids durant l'hiver, en plus de l'humidité et l'usure découlant de l'interaction avec le public;
- L'artiste doit respecter tous les codes et normes applicables.

6. BUDGET

Le budget pour **l'œuvre est de 12 000\$**, y compris les taxes applicables et les éléments suivants :

- Honoraires **de l'artiste**;
- Matériaux;
- Fabrication;
- Conseils **d'ingénierie structurale, le cas échéant**;
- Déplacements et rencontres avec la municipalité;
- Installation;
- Assurance responsabilité civile.

Le transport au **site sera à déterminer avec la municipalité selon la grosseur de l'œuvre et la distance** à parcourir. Il est à noter que la municipalité de Chelsea possède une remorque dont les dimensions sont les suivantes: largeur de 76 pouces, longueur de 20 pieds, hauteur de 27 pouces et capacité de 10,000 livres.

La municipalité sera pleinement responsable d'**aménagement** les lieux et la base qui accueillera la sculpture et aidera à ancrer les sculptures en place.

7. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE SÉLECTION

Les artistes qui **demeurent dans la région de l'Outaouais sont admissibles**. Les artistes de Chelsea **auront un point boni lors de l'évaluation**.

Les participants seront sélectionnés par un jury. **Les critères d'évaluation du jury** sont les suivants :

- Le **lieu de résidence de l'artiste (municipalité)**;
- Son **expérience en matière d'art public extérieur**;
- La vision **et l'originalité du concept**;
- **L'adhésion** aux objectifs et aux exigences du projet;
- **L'intégration de l'œuvre aux caractéristiques du site**;
- Le respect démontré des calendriers, des échéances, des exigences du projet et des budgets.

8. LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA PROPOSITION

Les propositions doivent inclure les éléments listés ci-après. Les formats de fichier acceptables sont DOC, DOCX et PDF.

Les soumissions peuvent être envoyés **en format électronique au moyen d'un transfert de fichier en ligne**. **Veillez manifester votre intention de présenter une proposition par courriel à l'adresse loisirs@chelsea.ca**

Les propositions peuvent également être déposées **à l'hôtel de ville de la Municipalité de Chelsea** : 100 Chemin Old Chelsea, Chelsea. Elles doivent être fournies sur un disque ou sur clé USB et être **clairement identifiées par le nom et les coordonnées de l'artiste**. Les copies imprimées ne seront pas acceptées. Les clés USB et les disques ne seront pas retournés.

Votre soumission doit inclure :

- **Déclaration d'intérêt d'une page, qui doit indiquer :**
 - pourquoi l'appel aux artistes vous intéresse;
 - quel aspect de cette commission d'art public vous inspire;
 - le lien que votre œuvre ou vous-même avez avec la vision d'art public de ce projet.
- Description en une page de votre démarche artistique, comment la sculpture proposée rencontre les objectifs du projet et de la manière dont vous entendez aborder ce projet.
- Un croquis et une description du concept que vous proposez (le croquis peut être fait à la main ou à l'ordinateur et doit exprimer le caractère unique et l'originalité du concept, type de matériaux utilisés, son intégration au site et les interactions avec les visiteurs, le cas échéant).
- Un *curriculum vitae* de deux pages indiquant vos études, vos expositions publiques, vos commissions et toute autre expérience pertinente; veuillez inclure les noms de trois références (de préférence des gens avec qui vous avez travaillé).
- Un maximum de 10 fichiers d'images numériques d'œuvres achevées ou en cours, y compris la fabrication et l'installation de projets d'art public; ces images doivent être accompagnées d'une liste donnant des détails comme votre nom, le titre de l'œuvre, la date, le médium, les dimensions, le budget et le lieu. Nommez vos images en inscrivant votre nom de famille et l'initiale de votre prénom, suivi d'un chiffre indiquant l'ordre de visionnement correspondant à votre liste (p. ex. SmithA_01.jpg). Les formats acceptables sont JPG, TIFF et GIF et la taille maximale de chaque fichier est de 5 Mo.
- Les artistes peuvent présenter leur proposition en français ou en anglais.

9. ÉCHÉANCE

L'échéance pour la présentation est le 9 novembre 2020, minuit.

Aucune soumission **reçue après l'échéance ne sera acceptée**. Veuillez communiquer avec Sophie Hubert au 819-827-1124, poste 228, si vous nécessitez un appui pour soumettre en format électronique.

Tous les participants recevront un accusé de réception et la décision du jury.

10. QUESTIONS

Veuillez adresser toute question à :

Manon Lafontaine
Agente de développement communautaire / Community Development Officer
Municipalité de Chelsea
819 827-1124 poste 222 m.lafontaine@chelsea.ca

11. ÉCHÉANCIER DU PROJET

Échéance pour la présentation :	9 novembre 2020, minuit
Sélection des finalistes par jury :	13 novembre
Approbation municipale :	décembre 2020
Avis à l'artiste retenu :	décembre 2020
Signature du contrat avec l'artiste :	décembre 2020
Achèvement de la fabrication :	avril-mai 2021
Installation :	mai-juin 2021, selon les conditions météorologiques
Dévoilement :	juin 2021

12. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Droits d'auteur et droits moraux

L'**œuvre d'art** créée dans le cadre de ce projet appartiendra à la municipalité de Chelsea. Les **droits d'auteur, y compris l'ensemble des concepts, dessins et œuvres d'art finales, demeureront la propriété de l'artiste. L'artiste doit garantir que l'œuvre d'art est originale et n'enfreint le droit d'auteur d'aucune autre personne. L'artiste conserve les droits moraux.** La MRC des Collines-de-l'Outaouais, et la municipalité de Chelsea **conserveront le droit de distribuer des images des œuvres aux fins de marketing et de promotion.**

Confidentialité

La municipalité de Chelsea et les membres du jury traiteront le contenu des propositions et des délibérations du jury comme des renseignements confidentiels.

Annulation

La municipalité de Chelsea **se réserve le droit de n'accepter aucune des propositions présentées et de relancer le présent Appel aux artistes.**

13. LISTE DE VÉRIFICATION

- Déclaration d'intérêt d'une page**
- Description de votre démarche artistique **d'une page**
- Croquis et description du concept
- Curriculum vitæ* de deux pages
- Maximum de 10 **fichiers d'images numériques**
- Envoyé le tout, avant le 9 novembre 2020, minuit